

United Nations

Nations Unies

**ECONOMIC
AND
SOCIAL COUNCIL**

**CONSEIL
ECONOMIQUE
ET SOCIAL**

LIMITE
E/CN.7/AC.1/SR.1 *
21 novembre 1949
FRANCAIS

ORIGINAL: ANGLAIS
FRANCAIS

MTD

W.

COMMISSION DES STUPEFIANTS

Comité spécial des principaux pays producteurs d'opium

COMPTE RENDU ANALYTIQUE DE LA PREMIERE SEANCE

Tenue à la Faculté d'agriculture de l'Université
d'Ankara, le lundi 21 novembre 1949, à 11 heures

SOMMAIRE

1. Ouverture de la session et discours de bienvenue
du Ministre de l'hygiène et de l'assistance sociale
de la République de Turquie
2. Election du Président (Point 2 de l'ordre du jour)
3. Discours d'ouverture du Président
4. Programme de travail

PRESIDENT :

S.E. M. KEMALI BAYIZIT,
Ministre de l'hygiène et de l'assistance
sociale de la République de Turquie

puis : S.E. M. ALI RANA TARHAN

PRESENTS :

Membres :

Inde	M. COEHO
Iran	M. AMINI
Turquie	M. KARABUDA
Yougoslavie	M. KUSOVITCH

Observateurs :

Chine	M. JEN KI-SIN
Egypte	M. LABIB
France	M. SUSINI
Pays-Bas	M. de JONGH
Etats-Unis d'Amérique	M. MERRILL

* Le présent document, dont le texte original a été publié à Ankara sous la cote inexacte E/CN.7/AC.1/SR.L. 1, a été tiré à nouveau à New-York en un nombre limité d'exemplaires.

EGALLEMENT PRESENTS :

M. KRASOVEC Président de la Commission
des Stupéfiants

SECRETARIAT :

M. STEINIG Représentant le Secrétaire Général,
Directeur de la Division des Stupéfiants

M. MASAR Division des Stupéfiants

M. BOLTON Secrétaire du Comité

N.B. La liste complète des représentants des gouvernements,
des observateurs et des conseillers a été distribuée
(document E/CN.7/AC.1/L.4)

CHATEAUX DE LA SESSION DE DISCOURS DE BIENVENUE DE S.M. KEMALİ BAYIZIT, MINISTRE DE L'HYGIÈNE ET DE L'ASSISTANCE SOCIALE DE LA RÉPUBLIQUE DE TURQUIE.

M. BAYIZIT, Ministre de l'Hygiène et de l'Assistance Sociale du Gouvernement de Turquie déclare ouverte la session du Comité spécial des principaux producteurs d'opium et apporte le salut des autorités turques. Il relève que la tâche du Comité bien qu'étant d'apparence économique a une grande portée humanitaire.

Il rappelle que dans leurs efforts en vue de libérer l'humanité des misères causées par l'utilisation de l'opium à des fins non médicales, les pays civilisés ont jugé utile de conclure, dès 1912, des accords et des conventions sur le contrôle international de la production, de l'importation, de l'exportation et même de la distribution de l'opium et autres drogues nuisibles; ces instruments ont été progressivement révisés lorsque l'expérience a montré leur faiblesse.

Cependant, malgré toutes les restrictions et limitations prévues par ces traités, les drogues engendrant la toxicomanie continuent leur œuvre de destruction, ce qui justifie pleinement une révision définitive des conventions en vigueur. Celle-ci pourra être entreprise par la Conférence en vue de l'unification de toutes les conventions internationales en la matière que l'on se propose de convoquer à une date ultérieure.

Le Ministre de l'Hygiène et de l'Assistance Sociale relève combien il est douloureux de voir l'opium - substance qui depuis des millénaires a contribué à soulager les souffrances corporelles de l'humanité - utilisé à des usages dégradants et humiliants.

Il exprime la certitude que sous l'égide des organisations intéressées du Conseil économique et social, des dispositions internationales seront prises dans un proche avenir en

vue de la suppression de ce fléau qui mine la santé et le moral de millions d'êtres humains. Il ajoute qu'il est certain que l'oeuvre du Comité spécial contribuera dans une large mesure à la réussite de la future Conférence qui aura à s'occuper de ce grave problème social et souhaite beaucoup de succès au Comité dans son travail.

2. ELECTION DU PRESIDENT (Point 2 de l'ordre du jour)

M. KRASOVEC, Président de la Commission des stupéfiants des Nations Unies, remercie chaleureusement le Ministre de l'Hygiène et de l'Assistance sociale pour ses souhaits cordiaux de bienvenue et pour l'opinion flatteuse qu'il a exprimée concernant l'oeuvre accomplie par la Commission des stupéfiants et le Conseil économique et social dans le domaine du contrôle international des narcotiques.

Le Ministre a très justement relevé que les résultats des efforts du Comité seront à la base de tout le travail qui sera entrepris ultérieurement dans ce domaine. Aussi, assure-t-il le Ministre que tous les gouvernements représentés à cette session et le Comité spécial dans son ensemble sont pleinement conscients des responsabilités qu'ils assument en cette matière.

Il désire aussi annoncer - et il le fait avec le plus grand plaisir - que les représentants présents des principaux pays producteurs, après s'être consultés, l'ont autorisé à annoncer leur désir unanime de voir S.E. M. Ali Rana Tarhan présider les débats.

Il déclare par conséquent M. Ali Rana Tarhan élu à l'unanimité Président du Comité spécial.

S.E. M. Ali Rana Tarhan prend place au fauteuil présidentiel.

DISCOURS D'OUVERTURE DU PRESIDENT

LE PRESIDENT remercie le Comité pour l'honneur qui vient de lui être conféré et rappelle que cet organisme a été constitué en vertu de la décision prise à Genève, en sa neuvième session, le 6 Juillet de cette année, par le Conseil économique et social lequel a chargé le Comité "d'examiner la possibilité qu'il y aurait d'aboutir à un accord provisoire pour la limitation aux besoins médicaux et scientifiques de la production de l'opium".

Ce problème a déjà été posé presque en termes identiques en 1909 lors de la Réunion de la Commission de Shanghai.

Le Président continue ensuite l'historique de la question en mentionnant les mesures préparatoires prises en 1931 par le Conseil et l'Assemblée générale de la Société des Nations en vue de la convocation d'une conférence chargée d'étudier ce problème, l'opinion émise en 1936 par la Commission consultative de l'opium et autres drogues nuisibles, sur le caractère urgent des mesures à prendre pour assurer le contrôle de la culture du pavot à opium et la production de l'opium brut, ainsi que les notes envoyées pendant la dernière guerre par le gouvernement des Etats-Unis d'Amérique aux pays producteurs d'opium et proposant des mesures susceptibles de favoriser un accord international sur la limitation de la production de l'opium.

Peu après la reprise par l'Organisation des Nations Unies des pouvoirs et fonctions exercés par la Société des Nations dans le domaine du contrôle international des stupéfiants, le Conseil économique et social a reconnu sa quatrième session l'urgence de ce problème. C'est à la suite de sa décision que le Secrétaire général des Nations Unies a adressé un premier questionnaire aux gouvernements intéressés leur demandant de fournir des statistiques assez détaillées sur la production de l'opium brut.

Depuis lors, cette question a pris une importance toujours grandissante dans les débats de la Commission des stupéfiants et du Conseil économique et social. C'est ainsi qu'elle est mentionnée expressément dans les termes suivants dans la Résolution concernant l'unification de toutes les conventions existantes relatives aux stupéfiants adoptée par ledit Conseil le 3 Août 1948 (159 5VII) II-D) :

" Cette convention unique remplacera les instruments internationaux relatifs aux stupéfiants et comportera des dispositions relatives à la limitation de la production des matières premières utilisées pour la fabrication des stupéfiants".

Il y a lieu enfin, de mentionner une résolution spéciale adoptée le 3 Août 1948 (159 (VII) II-E) et dont la teneur est la suivante :

" LE CONSEIL ECONOMIQUE ET SOCIAL
PRIE le Secrétaire Général :

- " 1. D'entreprendre des études et des enquêtes sur l'opportunité de convoquer une conférence des pays producteurs d'opium et des pays qui emploient l'opium dans la fabrication de drogues pour les besoins médicaux ou scientifiques, en vue de conclure un accord prévisoire ayant trait à ce produit et limitant la production et les exportations d'opium à la satisfaction de ces seuls besoins, en attendant l'adoption d'une convention internationale sur la limitation des matières premières utilisées pour la fabrication des stupéfiants ;
2. De soumettre les résultats de ces études et de ces enquêtes à la Commission des stupéfiants au cours de sa prochaine session".

Conformément à cette demande, le Secrétaire Général a remis la documentation nécessaire à la Commission des stupéfiants et après un examen très approfondi du problème, cette dernière décide de constituer un sous-comité composé des représentants de l'Inde, de l'Iran, de la Turquie, de l'Union des républiques socialistes soviétiques et de la République fédérative populaire de Yougoslavie chargé d'examiner l'opportunité de convoquer la conférence proposée et de faire rapport. Ce sous-comité, aux séances duquel assistaient les représentants

de tous les pays mentionnés, à l'exception de celui de l'URSS, a conclu à l'unanimité de ses membres présents qu'il était désirable de parvenir à un accord provisoire pour limiter la production et les exportations d'opium brut aux besoins médicaux et scientifiques.

4. PROGRAMME DES TRAVAUX

Sur la proposition du PRESIDENT,
le Comité décide d'ajourner l'adoption de son ordre du jour (point 1 dudit ordre du jour) jusqu'à la prochaine séance.

Egalement sur la proposition du PRESIDENT,
le Comité décide de se réunir chaque jour, à l'exception, en principe, du samedi et du dimanche, de 10.30 heures à 12.30 heures et de 15 heures à 17.30 heures.

Le PRESIDENT annonce que le Secrétariat préparera des communiqués de presse si le besoin s'en fait sentir.

La séance est levée à 11.50 heures.